



infomairie

« Ça va mieux en le disant »

● Arrêté Préfectoral sur un :

Projet de Périmètre de territoire pour la fusion entre la Communauté de Communes du Pays Audunois (CCPA) et l'EPCI du Bassin de Landres.

Nous avons 75 jours à compter du 8 avril pour nous prononcer. Passé ce délai sans délibération du Conseil Municipal, l'avis est réputé « favorable ».

● Le contexte :

Le regroupement des petites intercommunalités doit se faire dans l'année 2016... Il n'y aura plus d'intercommunalité en dessous de 15 000 habitants en 2017. Deux propositions avaient été mises sur la table : Adhérer au Pays de Briey ou à l'EPCI de Landres. Finalement c'est Landres, le choix de la CCPA.

Si nous n'avons aucune remarque à dire, nous laissons courir....

L'EPCI de Landres possède une piscine couverte, équipée d'un bassin de 25 m, d'un bassin ludique, de banquettes bouillonnantes, de canons à eau, de buses de massage, d'une rivière sauvage avec nage contre-courant et d'une pataugeoire. Le Pays de Briey idem.



Il est normal que tout cela ait un coût. Que nous allons retrouver sur notre feuille d'impôts locaux.

● Comme nous sommes complètement désaxé dans ce périmètre, puisque Landres se trouve à environ 16km... Nous allons participer au fonctionnement d'une piscine où très peu, voir personne ira prendre son bain.

Notre bassin de vie se situe à 5km, et principalement à la piscine municipale de Villerupt qui possède deux bassins, nos écoliers y apprennent à nager. Elle sert également aux personnes pratiquant l'aquagym... et pour les loisirs.

Mais les vrais loisirs se situent à 10 km, Esch/Alzette qui possède plusieurs bassins dont un extérieur | Espace Whirlpool, complexe aquatique qui propose de nombreuses activités relaxantes dans une eau de 34° en extérieures, buses de massages, jacuzzi, col de cygne, sièges bouillonnants, qui vous permet des balades aquatiques sous la neige. Le bassin extérieur est ouvert toute l'année et accessible via un petit passage. | Pataugeoire à 32°-34° pour les plus petits | Toboggan géant.. Il faut y ajouter le sauna et le solarium...

● Bref, nous allons participer à l'effort de solidarité entre communes.

● Le Périscolaire, son avenir n'est plus à Errouville... La CCPA décide de le transférer à Serrouville... Pourquoi ?

① Le coût du chauffage de l'école du préau... est de loin la première cause.

③ Malgré les travaux sur le réseau d'eau, le branchement n'est pas conforme... à partir de l'école jusqu'à l'école du préau.

Le SIEAFF, nous demande de refaire le branchement du lave-mains, coût estimatif : raccordement du réseau en domaine public à la limite de propriété avec pose d'un compteur : 2 729,10€ TTC.

De la limite de propriété jusqu'à l'école du préau : 20 mètres = 6057,70€ TTC. soit un montant total de cette opération :

8 786,80€ TTC

le raccordement intérieur du bâtiment est encore à la charge de la mairie.

« No Comment ».

De toute façon les WC sont à l'école, ainsi que les lavabos.

③ Nous condamnons donc le lave-mains, et pour être conforme à la réglementation nous installons une fontaine eau chaude/froide...avec bonbonne.

coût de l'installation de la fontaine de 10 litres = 350€ TTC. Prévisions d'utilisation des bonbonnes jusqu'au 5 juillet 2016 :90€. Ensuite nous verrons les décisions de la CCPA... de continuer à Errouville ou de plier bagage sur Serrouville.

- La SODEGER (société des éoliennes qui est en partenariat avec la CCPA).

Cette société comprend comme actionnaires:

- La CCPA qui est également garante- et possède 50 actions.
- Beuvillers 5 actions.
- Bréhain-la-Ville 5 actions.
- Sancy 5 actions.
- CG54.....20 actions.
- C Région Lorraine..15 actions.
- Total collectivités 100 actions
- Constructeur EFE.. 96 actions.
- Montant en euros.... 196 000 €

Le tout est basé sur une société d'économie Mixte (SEM). Partenariat collectivités et Privé

- Aujourd'hui, SODEGER, nous propose de participer à une augmentation de capital de 196 000€ à 510 000€.

Pourquoi ? D'autres projets devraient voir le jour, avec différents vecteurs énergétiques : électricité, gaz, chaleur, et les domaines d'utilisation de ces énergies (mobilité, applications domestiques, industrielles...).

Les parts se répartiraient de cette façon :

- CCPA.....130 actions.
- Beuvillers 13 actions.
- Bréhain-la-Ville 13 actions.
- Sancy 13 actions.
- CG54.....52 actions.
- Total collectivités.....260 actions
- EFE.....250 actions.

Les Questions :

① Est-ce que la CCPA doit souscrire à cette augmentation de capital ?

② En imposant un risque industriel (même limité) à la future intercommunalité ?

③ Ou en mettant en difficulté la SODEGER en cas de retrait de cette nouvelle intercommunalité ?

● Alors on nous propose : de substituer les communes qui le souhaitent à la CCPA....

● Avantages :

- Rendre ses fonds (en grande partie) à la CCPA au bénéfice de l'ensemble de ses communes membres.

- Permettre aux communes membres qui le souhaitent de participer directement à la démarche industrielle de développement des Energies renouvelables (ENR) et non plus seulement à 3 communes.

- Laisser la porte ouverte à la future intercommunalité qui pourra augmenter sa participation.

- Hypothèse de participation :

① Les 3 communes actionnaires souscrivent à l'augmentation.....

CAS 1 : (fourchette basse)

- Le CG 54 et le CR souscrivent à l'augmentation.

La CCPA cède 112 parts aux 14 communes ((8* communes qui se sont prononcées).

- Besoin par commune : 8 000€

Cas 2 : (fourchette haute)

-Ni le CG 54 et le Conseil Régional ne souscrivent...

- Les 14 communes absorbent les 56 parts (4* communes).

La CCPA cède 112 parts aux 14 communes (8* communes se sont prononcées).

- Besoin par commune 12 000€

NB : les communes qui ne souhaitent pas participer pourront être compensées par les autres.

- Nous avons présenté ce dossier au Conseil Municipal du 8 avril... les questions fusent :

● Combien rapporte l'électricité produite par les éoliennes ? d'après internet 82,80€ par MWh, et ce pendant 10 ans.

● A qui profite l'argent des éoliennes ? D'abord selon les différents vocables, à leurs promoteurs, développeurs, opérateurs.

● Il faut compter qu'une éolienne de 2MW rapporte 360 000€/an pour un temps de fonctionnement moyen de 2 200 heures. Le coût de l'éolienne installée se situe en France entre 1,5 et 3,0 millions d'euros suivant la taille et la puissance installée. Soit un amortissement de cinq ans maximum. Pas étonnant qu'elles aient le vent en poupe.

● Il y a plusieurs façons de traduire cette démarche :

- Soit laisser faire les sociétés privées (comme la CPHVA ou la commune d'Anoux).
- Soit maîtriser notre développement et faire bénéficier des retombées économiques.

● Le conseil municipal n'a pas statué sur la proposition d'augmentation du capital, pour deux raisons

① Impossible budgétairement d'aligner de l'argent 8 à 12 000€, avec l'affaire d'indemnisation du fonctionnaire en cours.

② Un certain flou, sur les retombées, et sur les prix garanties après dix ans, si ERDF, avec une fermeture de centrale ne revoit pas ses accompagnements à la baisse....

● Si d'ici le prochain conseil, nous avons des informations favorables sur le poste ①, nous franchirons certainement le pas.